

## A partir de 18 ans, le BNSSA sert :

- à avoir un emploi saisonnier pour surveiller un plan d'eau ou une piscine,
- est nécessaire à l'obtention du diplôme de Maître Nageur Sauveteur (BPJEPS AAN).

## La formation comprend plusieurs parties :

- secourisme : diplôme du PSE 1 (obligatoire avant l'obtention du BNSSA)
- théorique (réglementation),
- pratique (entraînement au sauvetage, natation sportive).

## Conditions d'accès à la formation :

- avoir rempli les documents joints (fiche administrative, convention, autorisation parentale, certificat médical **spécifique**),
- être âgé de 17 ans le jour de l'examen (vers le mois de mars 2023),
- être bon nageur et réussir les **tests de sélection** :
  - 400 mètres Crawl en moins de 7min 30sec.
  - 200 mètres 2 nages : 100 m Brasse et 100 m Dos Crawlé enchaînés, en moins de 4 min.
  - réaliser 3 apnées de 10 mètres.
  - rechercher un mannequin à 2 mètres de profondeur et le remorquer sur 15 mètres.
  - Sortir du bassin sans l'aide de l'échelle

## Calendrier prévisionnel de la formation :

- **Test de sélection** : samedi 1er octobre, de 9 H à 12 H à la piscine « Espace Dauphins ».
- **Formation secourisme PSE 1** : du lundi 24 octobre au vendredi 28 octobre (35 H de Formation, horaires transmis ultérieurement)
- **Stage 1** : le lundi 31 octobre de 9 H à 12H et de 13H30 à 16H30, puis du mercredi 2 novembre au vendredi 4 novembre de 9 H à 12 H.
- **Stage 2** : du lundi 19 décembre au vendredi 23 décembre de 9 H à 12 H.
- **Stage 3** : du lundi 20 février au vendredi 24 février 2023 de 9 H à 12 H et de 13H30 à 16H30.
- **Examen** : au mois de Mars (date définitive transmise ultérieurement).

## A noter :

- Le **certificat médical spécifique est obligatoire** (à présenter le jour de la sélection au plus tard) pour valider son inscription à la formation.
- Tous les stages natation/théorie se dérouleront à la piscine « Espace Dauphins » (sauf contre-indication)
- De plus, il y a une **demi-journée de formation liée à la surveillance**, celle-ci se déroulera à la piscine « Aqua Choisel » ; et aura lieu un dimanche, soit de 9 H à 13 H, soit de 14 H 15 à 18 H 30.  
Le calendrier sera donné ultérieurement en fonction des disponibilités de chacun.

## Énoncé des épreuves de l'examen BNSSA :

- réaliser une épreuve théorique (QCM) sur les connaissances professionnelles du BNSSA.
- réaliser 100 m. de parcours avec notamment : 2 apnées de 15 m. et remorquer le mannequin sur 25 m, le tout en moins de 2min. 40 sec.
- réaliser 250 m. de palmage, dont 50 m. de remorquage de mannequin, le tout en moins de 4 min. 20 sec.
- sortir de l'eau une victime en situation de noyade, et effectuer les gestes de secourisme appropriés.

---

## **Recyclage quinquennal du BNSSA (Formation Continue)**

- Test de niveau le samedi 1er octobre 2022 de 9 H à 12 H, à la piscine « Espace Dauphins »
- Fournir le certificat médical spécifique.
- Durée et dates de la formation à définir en fonction du niveau observé.



## CONVENTION DE LA FORMATION PSE 1 et BNSSA



La formation PSE 1 est assurée par les formateurs du Service Départemental de Secours et d'Incendie de Loire-Atlantique (SDIS 44).

La formation aquatique et théorique du BNSSA est quand à elle assurée par les formateurs de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval (CCCD).

L'organisation de la formation et de l'examen est assurée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Loire-Atlantique (UDSP 44) et la CCCD.

Les stages comprennent des apports théoriques (cours magistraux,...), des apports pratiques (pratique sportive individuelle), des apports pédagogiques, ainsi qu'une préparation à l'examen (contrôles écrits et oraux, pratique sur le terrain).

### Article 1

Pendant le déroulement de l'action de formation, les stagiaires doivent se conformer au règlement intérieur et aux consignes de sécurité de l'établissement d'accueil.

### Article 2

L'UDSP 44 et la CCCD se réservent le droit d'annuler ou de reporter les dates de cours ou de stage en cas d'impossibilité de fonctionnement mais aussi en cas d'un risque important mettant en danger le reste du groupe (pandémie grippale). En cas de pandémie, les consignes officielles à cette période devront être strictement respectées par les stagiaires et l'équipe encadrante. Le non-respect de ces consignes entraînera l'annulation de la formation.

### Article 3

Toute formation commencée est due, le règlement ne pourra être restitué. Le montant de la formation est de 250€ pour les résidents hors de la CCCD. En cas d'échec à l'examen final, une session de rattrapage (sous réserve) pourrait vous être proposée, ou dans une autre structure (qui en aurait la possibilité), moyennant finance.

### Article 4

Le stagiaire s'engage à acheter le livret de formation demandé (environ 13€), à prévoir pour chaque séance d'entraînement son matériel complet (maillot de bain, lunettes, palmes, masque, tuba, short, t-shirt, matériel de prises de notes).

### Article 5

Mr / Mme / Mlle \_\_\_\_\_ s'engage à suivre en entier les différents stages de formation en vue de la préparation à l'examen de BNSSA. En cas d'absences répétées du stagiaire (3 absences sur cours réglementation + piscine), ce qui met en jeu la validation du stage, l'UDSP 44 et la CCCD se réservent le droit de ne pas présenter le candidat à l'examen final, le coût de la formation sera naturellement dû.

Date : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Nom du participant :  
Signature

Nom du représentant légal pour le mineur :  
Signature



# INSCRIPTION FORMATION BNSSA et PSE 1

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Sexe : F M

Date de Naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Lieu \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Tél. représentant légal : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Situation professionnelle : \_\_\_\_\_

Remarques : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature du candidat :

---

## AUTORISATION PARENTALE

(à compléter obligatoirement si le (la) candidat(e) au BNSSA est mineur(e) lors de l'entrée en formation)

Je soussigné(e): NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

agissant en qualité de: père – mère – tuteur – représentant légal (rayer les mentions inutiles),  
autorise mon fils – ma fille (rayer la mention inutile):

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

à se présenter aux formations et aux épreuves pratiques et théoriques du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), ainsi qu'aux Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (PSE 1).

le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Signature

## CERTIFICAT MEDICAL

**L'original d'un certificat médical établi moins de trois mois avant la date de dépôt du dossier est exigé pour tout candidat à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ou à l'examen de révision de ce brevet**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ ,

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour M., Mme : *(nom et prénom)*

---

et avoir constaté qu'il / qu'elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

A \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

*Signature et cachet du médecin*

### ACUITE VISUELLE

#### SANS CORRECTION

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque oeil mesurées séparément.

Soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier : Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10

#### AVEC CORRECTION

-Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un oeil, quelle que soit la valeur de l'autre oeil corrigé (supérieure à 1/10).

-Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil au moins à 8/10.

Cas particulier : Dans le cas d'oeil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre oeil corrigé.